

fournies par le MDT.

24. Des exemplaires des protocoles d'accord donnant tous les détails de ces ententes interministérielles peuvent être fournis sur demande.

#### Etudes afferméées à l'extérieur

25. En 1971, le Ministre a mis sur pied un organisme qui a fait un rapport suivi de recommandations sur la réorganisation de la R-D au MDN. Il s'agit du Groupe de révision de la gestion du MDN, composé de personnalités connues du secteur privé et de hauts fonctionnaires.

#### Responsabilités fonctionnelles pour la R-D - Réorganisation et regroupement

26. Avant le 1<sup>er</sup> avril 1974, un organisme ministériel, le Conseil de la défense, et le Ministère lui-même se partageaient la responsabilité fonctionnelle de la recherche et du développement pour la défense. Dans le mémoire présenté en 1968 au Comité sénatorial, cet état de fait était décrit en détail. Sommairement, le CRD était chargé de la recherche pour la défense, et les Forces armées, du développement, des essais, de l'évaluation et de la normalisation.

27. Depuis 1968, il y a eu deux grands changements dans l'organisation des éléments civils et militaires du QG de la Défense nationale en 1972-1973, puis la réorganisation de la recherche pour la défense à partir du 1<sup>er</sup> avril 1974.

28. En ce qui concerne le Conseil de recherches pour la défense, la réorganisation du 1<sup>er</sup> avril 1974 a eu pour principaux effets de transférer la charge de l'organisation, de l'administration et de l'exploitation des sept centres de recherches pour la défense au Ministère, comme on l'a décrit ci-dessus, et de faire perdre au président